



## Conditions Générales de Vente

### REGLEMENT

---

- Règlement à 30 jours net.
  - 1/ par chèque ou par virement pour un montant inférieur à 150 Euros TTC.
  - 2/ par virement pour un montant égal ou supérieur à 150 Euros TTC.
  - 3/ 2 % d'escompte pour un règlement à la commande.
- DOM-TOM et Export : règlement impératif à la commande sous escompte de 2 %. L'expédition se fait après réception du paiement total de la commande.

### PORT

- Avancé et repris sur facture pour la France Métropolitaine.

Port dû : DOM-TOM et Export.

---

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

---

**1.DOMAINE D'APPLICATION** Toute commande implique de la part de l'acheteur, la connaissance et l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de ventes, sauf dérogation acceptée par écrit. De convention expresse, les présentes conditions générales de vente sont applicables nonobstant toutes clauses contraires pouvant figurer sur les bons de commandes ou tous autres documents émanant de nos clients - acheteurs.

**2.LIVRAISON** Les livraisons se font soit en port dû lorsque le client nous le signale, soit en port avancé par nous et repris sur facture dans le cas contraire. Le port indiqué sur nos documents correspond à une livraison dans des conditions normales (accès aux camions de fret, quai et/ou matériel de déchargement). Dans le cas contraire, un supplément sera facturé, même pour une livraison en franco de port.

**3.FACTURATION** La facturation est établie selon le tarif en vigueur au jour de la livraison.

**4.PAIEMENT** La première commande est obligatoirement accompagnée de son règlement par chèque ou virement. Nos factures sont payables par chèque, virement ou effet de commerce à 30 jours net. Les traites ou les billets à ordre doivent nous parvenir acceptés et domiciliés au plus tard dans les huit jours qui suivent la réception de la facture. Le non - respect de cette clause nous amènerait à exiger, pour les commandes suivantes, des règlements au comptant. Toute demande de compte implique l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente.

**5.DELAIS DE LIVRAISON et RETOUR DE MATERIEL** Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Nous ne pouvons être tenus responsables en cas de dépassement et aucune indemnité ne peut nous être réclamée à ce titre. Les reliquats de commande sont normalement maintenus sauf avis contraire.

Aucun retour ne peut être accepté sans notre accord préalable. Les frais de retour sont à la charge du client sauf erreur de notre part.

**6.GARANTIE** Le fournisseur garantit que ses produits sont conformes aux spécifications déterminées dans la commande et acceptées par lui. Il appartient au client de préciser l'usage auquel est destinée la marchandise. Quantité : toutes réclamations sur les quantités doivent être faites par téléphone et confirmées par courrier recommandé A.R. dans les 48 heures ouvrables suivant réception des marchandises. Les réclamations non formulées dans les formes et délai ci-dessus ne seront pas prises en considération.

Notre garantie exclut les conséquences d'une utilisation anormale, d'un manque d'entretien ou de l'usure normale. D'une manière générale, quel que soit l'usage fait des pièces fournies, il appartient au client de vérifier leur compatibilité avec les produits qu'il entend mettre en contact avec elles.

Le déplacement, les pièces détachées et la main-d'œuvre sont à la charge de WEPPES SOLUTIONS S.A.S si les conditions de la garantie, ci-dessus, sont respectées.

**7.TRANSPORT** Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire sans préjudice de la clause de réserve de propriété. Quelque soit le destinataire (et les modalités de la vente), la livraison est réputée effectuée dès la prise en charge des colis par le transporteur. Ceux-ci voyageant sous sa responsabilité même en franco, il appartient au client-acheteur de donner quitus ou non au transporteur en signant le récépissé de transport sans ou avec réserves précises.

**8.RESERVE DE PROPRIETE** Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980 et à celle du 25 janvier 1985 (N° 85-98), nos marchandises sont vendues avec clause de réserve de propriété. De ce fait, WEPPES SOLUTIONS S.A.S conserve l'entière propriété des marchandises livrées jusqu'à complet paiement de celle-ci. Cependant, l'acheteur devient responsable des marchandises dès leur enlèvement et supportera de ce fait, dès cet instant, le risque des dommages qu'elles pourraient subir ou occasionner. Les marchandises livrées ne peuvent être revendues avant leur paiement intégral effectif, l'envoi d'un B.O. ou d'une L.C.R. acceptée n'étant considéré comme paiement qu'à leur encaissement. Si, par exception à ce qui est dit ci-dessus, WEPPES SOLUTIONS S.A.S autorisait par écrit son acheteur à revendre les marchandises livrées ou les transformer, leur revente ou leur transformation, conférerait à WEPPES SOLUTIONS S.A.S le droit de revendiquer le prix ou partie de la marchandise impayée, notre client s'engageant, dans ce cas à informer son acheteur de cette clause de réserve de propriété et de notre droit à revendication.

**9.TERRITORIALITE** Les conditions de ventes s'appliquent à la France métropolitaine. Pour la Corse, les DOM-TOM et les autres pays, ce sont les conditions de vente EXPORT qui s'appliquent.

**10.CLAUSE PENALE** De convention expresse entre parties, tout défaut de paiement à l'échéance prévue, entraîne de plein droit la déchéance du terme et rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance ainsi que des pénalités de retard équivalentes au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Conformément au Décret 2012-1115, outre les pénalités de retard susvisées, une indemnité légale forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros TTC sera due par le Client. De plus, toutes les sommes restant dues à ce titre seront automatiquement majorées une indemnité forfaitaire égale à 15%, sans toutefois que cette somme ne soit inférieure à 75 euros qui sera versée par le Client à titre de clause pénale, et ce sans préjudice des indemnités légales de retard de paiement. Toutes pénalités, indemnités légales et conventionnelles, sont automatiquement et de plein droit acquises à WEPPES SOLUTIONS S.A.S, sans formalités aucune ni mise en demeure préalable et sans préjudice de tout autre action que WEPPES SOLUTIONS S.A.S serait en droit d'intenter à l'encontre du Client. Le montant des pénalités sera imputé de plein droit sur toutes sommes dues par WEPPES SOLUTIONS S.A.S au Client, à quelque titre que ce soit. En cas de non-respect des conditions de paiement ci-dessus. WEPPES SOLUTIONS S.A.S se réserve le droit de procéder à la résolution de la vente, de conditionner toute acceptation de nouvelles commandes du Client, de rendre immédiatement exigibles tous les paiements à intervenir du Client ou de suspendre l'exécution de ses obligations. En aucun cas les paiements dus à WEPPES SOLUTIONS S.A.S ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de celle-ci.